



Peyrolles-info

89

Conseil municipal du 8 septembre 2011

Etaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE, Françoise LETOWSKI, Sophie MOREAU, Jean PAULIN, Aurélie ROUX.

Absents: Dorothee GIVONE, Pierre HÉNON.

Pouvoir de Pierre Hénon à François Abbou.

Secrétaire de séance: Sophie Moreau

La séance est ouverte à 18h35

Le compte-rendu de la séance du 29 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.

1. AVENANT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA ROUTE COMMUNALE DU SERRE DE CLAYRAC.

Le descriptif des travaux réalisé par la DDTM prévoyait 2 500 m² de bicouche ce qui s'avère insuffisant. En effet:

- les travaux réalisés pour l'urbanisation du quartier ont créé diverses tranchées (électricité, téléphone) ainsi que des arrachements de goudron dus à la vétusté et au passage des engins de chantier ;

- le descriptif de la DDTM n'a pas pris en compte le reprofilage des deux accès sur la voirie départementale, elle-même re-goudronnée et rehaussée ;

- ce même descriptif a omis la mise à niveau des bouches à clé.

Un avenant d'un montant de 2 768 € HT est proposé par l'entreprise Cabrit, retenue pour ce marché (montant initial 33 515,90 € HT).

Accord unanime du conseil

Questions diverses

- *Le Maire informe le conseil de la demande des locataires de La Planque 2 de supprimer l'insert (vitre cassée) pour placer un poêle. Le conseil décide de les autoriser à faire placer, dans les règles de l'art, un poêle sans enlever la cheminée ni l'insert qui devra être réparé.*
- *Travaux d'encrochement de soutien de la voirie communale de La Valmy : le Maire informe le Conseil que des subventions du fond de solidarité rurale du Conseil général seront demandées.*

La séance est levée à 19h05

Conseil municipal du 10 novembre 2011

Etaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE,
Pierre HÉNON, Françoise LETOWSKI, Sophie MOREAU, Jean PAULIN,
Aurélié ROUX.

Absents: Dorotheé GIVONE.

Pas de pouvoir

Secrétaire de séance: Sophie Moreau

La séance est ouverte à 17h40

Le compte-rendu de la séance du 8 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

1. CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION DES SINISTRES LIÉS AUX RISQUES STATUTAIRES.

Cette convention a déjà été votée mais le centre de gestion à qui la commune délègue la gestion et l'assurance de ces risques veut une délibération spécifique. Le montant est de 0,25% de la masse salariale.

Accord unanime du conseil

2. PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Il semble y avoir quelques imprécisions dans les tableaux proposés. Ce point est reporté à un prochain conseil.

3. TAXE D'AMÉNAGEMENT D'URBANISME.

Cette nouvelle taxe remplace la PVR (participation voies et réseaux) et la TLE (Taxe locale d'équipement). Elle est assise sur le nombre de mètres carrés de toute construction nouvelle, chaque mètre carré étant actuellement compté pour une valeur de 660 €.

Le conseil décide d'instituer la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune à compter du 1er mars 2012. Il vote un taux de 3% pour l'ensemble du territoire de la commune excepté la zone à urbaniser du Serre de Clayrac où le taux sera de 8% compte tenu des investissements importants qu'y a fait la commune (adduction d'eau, voirie,...).

Accord unanime du conseil

4. TRANSFORMATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU POTABLE EN ZONAGE DE L'EAU POTABLE.

Il semble finalement préférable de faire un zonage de l'eau potable plutôt qu'un schéma directeur. Le coût sera bien moindre mais il faut demander de réaffecter la subvention obtenue pour le schéma directeur au zonage.

Accord unanime du conseil

5. PROCÉDURE DE RÉGULARISATION DU CAPTAGE D'EAU POTABLE.

Il est important de faire une déclaration d'utilité publique pour protéger notre captage, ce qui n'a jamais été fait. La procédure est longue et complexe: elle comprend 39 étapes faisant intervenir un hydrogéologue agréé, un ou deux bureaux d'études, les services de l'Etat, une enquête publique, etc.

Accord unanime du conseil pour enclencher la procédure de déclaration d'utilité publique du captage d'eau potable.

6. RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR.

Les opérations de recensement (qui vont avoir lieu sur la commune en janvier et février 2012) sont devenues beaucoup plus complexes que par le passé. Création d'un emploi pour besoin occasionnel d'agent recenseur pour une rémunération forfaitaire brute de 440 € (dont dotation de l'Etat de 132 €.

Accord unanime du conseil

Questions diverses

- *La commune de Sainte Croix de Caderle propose de créer une table d'orientation au Mont Brion et sollicite la participation des communes voisines. Le conseil souhaite en savoir plus sur le type de table et le montant des travaux envisagés avant de se prononcer sur sa participation.*
- *Le nouveau Président de Sénat, Jean-Pierre Bel, nous a écrit pour indiquer qu'il compte créer rapidement des États généraux de la démocratie territoriale.*

La séance est levée à 19h30.



Galles sur bourgeons et sur feuilles



Galles sur feuilles



Repérer le cynips dans les châtaigneraies



Conseil municipal du 17 novembre 2011

Etaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE, Françoise LETOWSKI, Sophie MOREAU, Jean PAULIN, Aurélie ROUX.

Absents: Dorothee GIVONE, Pierre HÉNON.

Pouvoir de Pierre Hénon à François Abbou.

Secrétaire de séance: Sophie Moreau

La séance est ouverte à 17h30

Le compte-rendu de la séance du 10 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

1. PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC DÉCISION MODIFICATIVE.

Lors de la séance du 29 juillet 2011 le conseil municipal a retenu l'entreprise Bourrelly pour ce programme. Les travaux vont pouvoir commencer et il faut inscrire au budget le montant des travaux qui sera avancé par la commune mais financé intégralement par les subventions et les remboursements des particuliers concernés.

Le budget s'inscrit comme suit:

	Article	Dépense	Recette	Article	
Section Investissement	231	10 888,57	27 512,00	132	Subventions
Section Investissement	4581	76 009,39	45 738,11	4582	Remboursements
Section Investissement			13 647,85	10222	Fond Compensat°TVA
Section Fonctionnement	65	2 382,00	2 382,00	75	Montant subvention
Total		89 279,96	89 279,96		

Explications :

En dépense

- 10 888 € est la part de travaux sur bâtiments communaux rentrant dans le programme (subventions + remboursement de TVA). La mairie paiera par ailleurs le reste du coût des travaux sur bâtiments communaux, soit 18 533 € ;
- 76 009 € est le coût total des travaux à exécuter chez des particuliers ;
- 2 382 € est la part de travaux subventionnable sur des travaux déjà effectués par un particulier.

En recette

- 27 512 € subventions de l'agence de l'eau et du conseil général ;
- 45 738 € remboursement des propriétaires ;
- 10 222 € remboursement de TVA à la commune.

Le conseil a approuvé les décisions modificatives du budget qui en découlent.

Accord unanime du conseil

2. ZONAGE D'EAU POTABLE.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 novembre 2011, concernant le principe de ne conserver, du Schéma Directeur de l'Alimentation en eau potable, que le zonage communal d'alimentation en eau potable, beaucoup plus simple et moins onéreux.

Le contrat avec le bureau d'étude AMEVIA nous liant pour le schéma directeur d'un montant prévisionnel de 17 500 euros H.T., sera modifié par un avenant et ramené à un montant de 2 500 euros H.T. pour réaliser ce zonage.

Accord unanime du conseil

Questions diverses

- *Le projet de Charte du Parc National des Cévennes a été arrêté. Ce projet très volumineux nous a été envoyé en un seul exemplaire (consultable en mairie), accompagné par un document de synthèse, distribué à chaque conseiller. Le Conseil Municipal devra se prononcer sur ce projet avant le 27 janvier 2012.*
- *Un devis a été établi pour arranger le chemin rural passant par L'Arénas, les buses en place devraient être changées avec un diamètre plus conséquent, .*
- *Les travaux pour le renforcement électrique du quartier de la Valmy ont commencé, les poteaux seront héliportés le 6 décembre.*
- *La continuité du DFCI de la Beaume jusqu'à La Mazière fera l'objet d'une étude menée par le SIVOM de la Vallée Borgne pour connaître le coût de l'opération afin que les propriétaires, les financeurs (Conseil Général et ex DDAF) et le Conseil Municipal puissent envisager sa réalisation.*

CONTACTS

SUAMME - 04 67 20 88 89
SUAMME Gard - 04 66 54 29 67
SUAMME Hérault - 04 67 95 01 72

FREDON LR - 04 67 75 64 48
FDGDON 07 - 04 75 07 20 13
CHAMBRE AGRI. 07 - 04 75 20 28 00

Credit photos FREDON LR et Syndicat des producteurs de châtaignes 83

Galles nouvelles (vertes) et anciennes (sèches)



Nombreuses galles vertes sur un rameau



Repérer le cynips dans les châtaigneraies

